MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE Libert Libert Agatité

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES EPREUVES D'EXAMENS PROFESSIONNELS

(CAP, BP, MC3, MC4, BMA, BCP, DTMS, BTS, DCG, DSCG)

Session 2023

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens professionnels est à compléter par le candidat - ou par les représentants légaux s'il est mineur- et par l'équipe pédagogique. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une nouvelle procédure doit être effectuée.

☐ PROCEDURE COMPLETE (1)

- PROCEDURE SIMPLIFIEE (1): uniquement pour les bénéficiaires d'un PPS, PAI, PAP avec avis du médecin désigné par la CDAPH, ayant déjà bénéficié d'aménagements lors d'un précédent examen et dont la demande est conforme aux aménagements mis en place durant la scolarité

(1) Cocher obligatoirement l'une des 2 cases selon votre situation						
	IDENTITE DU C	AND	IDAT			
	e du candidat :					
Adresse :						
	onique :se du représentant légal (si différent) :					
Candidat :						
Individu						
	iaire de la RQTH					
	é - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat					
l — '''	i - précisez le centre de formation où est inscrit le candidat de la formation professionnelle continue - précisez le centre de formation où e	oot ince	arit la candidat			
	de la formation professionnelle continue - precisez le centre de formation du v					
Ville :	Tél : Courriel :					
	EXAMEN PRESENTE					
☐ Certifi	icat d'aptitude professionnelle (CAP) Spécialité :					
☐ Mentio	on complémentaire niveau 3 Spécialité :					
☐ Breve	et professionnel (BP) Spécialité :					
☐ Bacca	alauréat professionnel (BAC PRO) Spécialité :					
☐ Mentio	on complémentaire niveau 4 Spécialité :					
☐ Breve	et des métiers d'arts (BMA) Spécialité :					
Diplôr	me de technicien des métiers du spectacle (DTMS) :					
☐ Breve	et de technicien supérieur (BTS) Spécialité :					
☐ Diplôr	ne de comptabilité et de gestion :					
☐ Diplôr	me supérieur de comptabilité et de gestion:					
AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS						
	il été mis en place ?		Oui		Non	(joindre la photocopie du PPS
Un PAI a-t-il	été mis en place ?	П	Oui		Non	ou de la notification) (joindre la photocopie)
						(joindre la photocopie)
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?						
N.B : Seuls les aménagements conformes au règlement de l'examen sont possibles						

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	TEMPS OU ESI	PACE	
1. Majoration de temps			
(dans la limite d'un 1/3 temps)			
1.1 - Préparation des épreuves orales			Valide la demande
 1.1.1 - un tiers-temps (1/3) 1.1.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1 □ 1.1.2	□ 1.1.1- MH104 □ 1.1.2
1.2 – Epreuves écrites			D 404 MU400
☐ 1.2.1 - tiers temps ☐ 1.2.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles) 1.3 - Epreuves orales	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 □ 1.2.2	□ 1.2.1 – MH102 □ 1.2.2 – MH101
☐ 1.3.1 – tiers temps	□ 1.3.1	□ 1.3.1	□ 1.3.1 – MH103
☐ 1.3.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.3.2	□ 1.3.2	□ 1.3.2
1.4 – Epreuves pratiques		□ 1.4.1	□ 1.4.1 – MH105
☐ 1.4.1 – tiers temps ☐ 1.4.2 - autres (supérieur au tiers temps pour situations exceptionnelles)	□ 1.4.1 □ 1.4.2	1.4.1	□ 1.4.2
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable	Refus à motiver :
		☐ pièces justificatives	
		insuffisantes	
		☐ aucune pièce justificative	
	•	aménagements	
		demandés sans rapport avec difficultés	
		autres motifs :	
		autres motils .	
2. Pause			
Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve.			Valide la demande
2.1 temps compensatoire pour	2.1	□ 2.1	☐ 2.1-MH118
se lever, marcher, aller aux toilettes 2.2 – temps compensatoire	□ 2.2	2.2	☐ 2.2-MH
2.2 – temps compensatoire pour soins	U 2.2	2.2	□ 2.2-IVI⊓
2.3 – possibilité de se lever ou	2.3	□ 2.3	☐ 2.3-MH120
pause sans temps compensatoire			
2.4 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin)	2.4	2.4	☐ 2.4-MH121
2.5 – possibilité de se lever ou	2.5	2.5	☐ 2.5-MH126
pause avec temps compensatoire dans la limite d'un tiers temps	.		
a an acro tempo			

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
3 - Locaux, installation de la salle			Valide la demande
(à préciser): □3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1 ^{ère} heure	□3.1	□3.1	□3.1 – MH201
□ 3.2 – proximité de l'infirmerie □ 3.3 – accessibilité des locaux (RDC ou accès ascenseur)	□3.2 □3.3	□3.2 □3.3	□ 3.2 – MH202 □ 3.3 – MH204 ou MH205
□3.4 – accessibilité des locaux	□3.4	□3.4	□3.4 – MH206
fauteuil roulant 3.5 – proximité d'une prise de courant 3.6 – conditions particulières d'éclairage à préciser	□3.5 □3.6	□3.5 □3.6	□3.5 – MH207 □3.6 – MH209
3.7 - poste de travail ou mobilier adapté à préciser	□3.7	□3.7	□3.7 – MH211
□3.8 – salle à faible effectif □3.9 - seul dans une salle (situation exceptionnelle)	□ 3.8 □ 3.9 Observations:	□ 3.8 □ 3.9 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable □ pièces justificatives insuffisantes □ aucune pièce justificative □ aménagements demandés sans rapport avec difficultés □ autres motifs :	□ 3.8 – MH214 □ 3.9– MH212 Refus à motiver :
	AMENAGEMENTS TEC	HNIQUES	
Aides techniques 4.1 - Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion) 4.1.1 – ordinateur ou tablette du candidat	□ 4.1 1	4.1 1	Valide la demande □ 4.1 1 – MH413
 4.1.2 – ordinateur fourni par le centre d'examen □ 4.1.3 – utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe 	□ 4.1.2 □ 4.1.3	□ 4.1.2 □ 4.1.3	□ 4.1.2 – MH414 □ 4.1.3 – MH405
A préciser :			

Aménagements sollicités par <u>le candidat ou son</u> <u>représentant légal</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifique sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander avant l'épreuve leur installation. Les logiciels utilisés en classe peuvent ne pas être autorisés aux examens. 4.2 - Matériel particulier apporté par le candidat sauf ordinateur ou tablette (à préciser): 4.2.1 - calculatrice simple non programmable 4.2.2 - machine braille 4.2.3 - système HF	4.2.14.2.2	□ 4.2.1 □ 4.2.2	□ 4.2.1 – MH402 □ 4.2.2 – MH403
□ 4.2.4 - autres	□ 4.2.3 □ 4.2.4	4.2.3 4.2.4	□ 4.2.3 – MH403 □ 4.2.4 – MH403
	4.2.4	4.2.4	4.2.4 - WII 1403
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
 5 - Mise en forme des sujets □ 5.1 – sujet en braille intégral □ 5.2 – sujet en braille abrégé □ 5.3 – sujet en caractères 	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	□ 5.1 □ 5.2 □ 5.3	Valide la demande ☐ 5.1 – MH301 ☐ 5.2 – MH302 ☐ 5.3 – MH310
agrandis - Arial 16 5.4 – sujet en caractères agrandis - Arial 20	□ 5.4	□ 5.4	□ 5.4 – MH303
5.5 – sujet en format numérique	□ 5.5	□ 5.5	□ 5.5 – MH306
☐ 5.6 – sujet en A3 ☐ 5.7 - autres :	□ 5.6 □ 5.7:	□ 5.6 □ 5.7:	☐ 5.6 – MH304 ☐ 5.7:
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	Refus à motiver :
6- Communication 6.1 - Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et /ou orales	☐ 6.1	☐ 6.1	Valide la demande ☐ 6.1 – MH401
• 6.2 - En cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat	□ 6.2	□ 6.2	☐ 6.2 – MH508
☐ 6.3 Consignes orales	□ 6.3	□ 6.3	☐ 6.3 – MH601
données par écrit 6.4 - Autres (à préciser)	□ 6.4	□ 6.4	6.4

NOM......PRENOM4

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	
	AIDES HUMAI	NES	
Aides humaines 7 - Nom, prénom, qualité de la personne envisagée si elle est connue (AESH, enseignants) :			Valide la demande
 7.1 – secrétaire lecteur 7.2 – secrétaire scripteur 7.3 – assistant 7.3.1 - Reformulation des consignes 	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1	☐ 7.1 – MH512 ☐ 7.2 – MH513 ☐ 7.3 ☐ 7.3.1 – MH521
7.3.2 - Séquençage des consignes complexes	7.3.2	7.3.2	☐ 7.3.2 – MH522
7.3.3 - Explicitation des sens second et métaphorique	7.3.3	7.3.3	☐ 7.3.3 – MH523
7.3.4 - autre (préciser)	7.3.4	7.3.4	□ 7.3.4 – MH501
7.4 - Assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive	□ 7.4	7.4	☐ 7.4 – MH502
☐ 7.5 - Assistance d'un interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement	□ 7.5	7.5	□ 7.5 – MH503
7.6 - Assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC)	□ 7.6	7.6	□ 7.6 – MH504
☐ 7.7 – Assistance d'un AESH	□ 7.7	7.7	7.7 – MH514
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec les difficultés autres motifs:	Refus à motiver :

Aménagements sollicités par	Appréciation de	Avis du médecin désigné	Réservé à la	
<u>le candidat ou son</u> représentant légal	l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	par la CDAPH Uniquement pour la	décision de l'autorité	
1 5 5 5 5 5 1 1 1 1 1 5 5 M.	candidats individuels	procédure complète	administrative	
	ADAPTATIONS ET D	ISPENSES		
8- Adaptations d'épreuves	ADAI TATIONO ET D		Valide la demande	
conformes à la réglementation en vigueur de l'examen concerné 8.1 – Adaptations générales				
■ 8.1.1 – communication par	8.1.1	8.1.1	□ 8.1.1 – MH602	
écrit pour les épreuves orales et pratiques		-	□ 8.1.2 – MH632	
■ 8.1.2 – Passage en priorité pour les épreuves orales	8.1.2	8.1.2	_	
R.1.3 - Autres Préciser le type d'adaptation à l'exception des adaptations de sujets :	8.1.3	8.1.3	8.1.3	
8.2 – Adaptations spécifiques examens professionnels Histoire-Géographie: remplacement du croquis par un écrit	□ 8.2	8.2	□ 8.2 – MH660	
8.3 – adaptations spécifiques				
BTS Adaptation de l'épreuve orale obligatoire de langue vivante (possibilité de passer à l'écrit une épreuve ou partie d'épreuve orale de LV) totalité de l'épreuve partie « compréhension orale » partie « expression orale »	□ 8.3.1 □ 8.3.2 □ 8.3.3	□ 8.3.1 □ 8.3.2 □ 8.3.3	□ 8.3.1 – MH607 □ 8.3.2 – MH607 □ 8.3.3 – MH607	
Conformes à la réglementation en	Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés non conforme à la réglementation autres motifs:	Refus à motiver :	
vigueur de l'examen concerné (BTS non concernés)				
Un candidat ne peut pas être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante A ou de la langue vivante obligatoire (maximum 3)				
9.1 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante A	9.1	9.1	☐ 9.1 – MH633	
 9.2 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire 	9.2	9.2	☐ 9.2 – MH656	
9.3 – Expression écrite de l'épreuve de langue vivante A	9.3	9.3	☐ 9.3 – MH634	
NOM		PRENOM	6	

Améı	nagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la	Réservé à la décision de l'autorité
		candidats individuels	procédure complète	administrative
I	9.4 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.4	9.4	☐ 9.4 – MH657
	9.5 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A	9.5	9.5	☐ 9.5 – MH635
I	9.6 – Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.6	9.6	☐ 9.6 – MH658
	9.7 – Expression orale de l'épreuve de langue vivante A	9.7	9.7	☐ 9.7 – MH636
I	9.8 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire	9.8	9.8	□ 9.8 – MH659
	9.9 – Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.9	9.9	☐ 9.9 – MH637
I	9.10 – expression écrite de l'épreuve de langue vivante B	9.10	9.10	☐ 9.10 – MH638
I	9.11 – Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B		9.11	☐ 9.11 – MH639
I	9.12 – Expression orale de l'épreuve de langue vivante B	9.12	9.12	☐ 9.12 – MH640
	9.13 – Dispense de l'épreuve de langue vivante B	9.13	9.13	☐ 9.13 – MH645
		Observations :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés	Refus à motiver :
		TALEMENT DIEDDELIVES OU CO	autres motifs :	······································
10 E		TALEMENT D'EPREUVES OU CO	NSERVATION DE NOTES	
	talement du passage preuves : 10.1 - la même année			Valide la demande
organ printer prévue	10.1.1 - Epreuves nisées en juin ou au mps (lister les épreuves es à cette date)	□ 10.1.1	1 0.1.1	☐ 10.1.1 – MH610
☐ organ ou à l	10.1.2 - Epreuves nisées en septembre l'automne (lister les lives prévues à cette	1 0.1.2	1 0.1.2	☐ 10.1.2 – MH610
ory au ép da	10.2 – année n+1 10.2.1 – épreuves ganisées en juin ou printemps (lister les preuves prévues à cette ate)	□ 10.2.1	1 10.2.1	□ 10.2.1 – MH610

Aménagements sollicités par le candidat ou son représentant légal	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 10.2.2 - Epreuves organisées en septembre ou à l'automne (lister les épreuves prévues à cette date)	1 10.2.2	10.2.2	☐ 10.2.2 – MH610
□ 10.3 – sur plusieurs sessions (préciser pour chaque session, l'intitulé exact des épreuves à passer)	1 0.3	10.3	☐ 10.3 – MH610
	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs :	Refus à motiver :
UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN 11 - Conservation des notes Epreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans : préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes	Observations:	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable pièces justificatives insuffisantes aucune pièce justificative aménagements demandés sans rapport avec difficultés autres motifs:	11 – MH609 Refus à motiver :

NOM......PRENOM8

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLLICITES PAR LE **CANDIDAT** Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) : J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité. Fait à : Le Signature du candidat Nom Prénom : Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs) Chef d'établissement Prénom : Date: Cachet de l'établissement Signature Médecin désigné par la CDAPH Uniquement pour la procédure complète Prénom : Cachet Date: Signature Autorité administrative Cachet Date: Signature

NOM......PRENOM9